

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 22 mars 2023

portant affectation d'un contrôleur général économique et financier

NOR : ECOU2308581A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2021-1550 portant statut particulier des administrateurs de l'Etat, notamment son article 13-II ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2019 portant nomination, notamment, de Monsieur Thierry PELLE dans le corps du contrôle général économique et financier ;

Sur la proposition du chef du Contrôle général économique et financier par intérim et de la directrice du budget,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Thierry PELLE, contrôleur général de 1^{ère} classe, est affecté auprès du directeur régional des finances publiques de la Réunion, afin de l'assister dans ses fonctions de contrôle budgétaire, à compter du 1^{er} août 2023.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 22 mars 2023

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du Contrôle général économique et financier par intérim,
M. GAZAVE